MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2023-08

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3 avril 2023

L'an deux-mil-vingt-trois le trois avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice :

15

Nombre de Membres présents :

12

Nombre de Membres Votants :

13

Date de la Convocation: 30 mars 2023

<u>Présents</u> : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY

Excusé: M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Vincent Guichardan et Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Mme Laurie Pascal)

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU COMPTE **APPROBATION BUDGET GENERAL**

Monsieur Patrick VERNOUX, Adjoint au Maire, demande à l'Assemblée de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Gary LEROUX, Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	2 083.72			217 388.57
Opérations de l'exercice	146 632.01	129 445.42	627 823.53	735 168.90
Résultat de l'exercice	17 186.59			107 345.37
Résultat de Clôture	19 270.31			324 733.94
Reste à Réaliser	44804.56			

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 12/04/2023

Publiée le 14/04/2023

Le Maire, **G LEROUX**

Accusé de réception en préfecture 001-210102299-20230403-2023-08-BF Date de télétransmission : 12/04/2023

Date de réception préfecture : 12/04/2023

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2023-08

Considérant que Monsieur Gary Leroux, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la commune de Malafretaz en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles

Hors de la présence de M. Gary Leroux, Maire,

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2022 relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

APPROUVE le compte administratif du budget général 2022 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits. Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jérôme Chavanel

L'Adjoint au Maire,

Patrick VERNOUX

Délibération certifiée exécutoire Reçue en Préfecture le Publiée le

Le Maire, G LEROUX